



académie  
Aix-Marseille



Division des Personnels Enseignants

Région académique  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIPE/19-826-610 du 16/09/2019

**ARRETES DESIGNANT LES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION AUX COMMISSIONS  
ADMINISTRATIVES PARITAIRES ACADEMIQUES**

Destinataires : Tous publics

Dossier suivi par : Secrétariat - Tel : 04 42 91 73 65

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après, l'actualisation de l'arrêté rectoral désignant les représentants de l'administration aux commissions administratives paritaires académiques des Professeurs de Lycée Professionnel

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

DIPE- Secrétariat

VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5. 7 et 10 ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018), et notamment son article 2 (scrutin du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018) ;

VU l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;

VU l'arrêté rectoral du 10 septembre 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique spécial n°379 du 10 septembre 2018 ;

VU la nomination de Madame Claire MOLENAT à compter du 25/02/2019 en qualité d'adjointe à la directrice des relations et ressources humaines ;

**- A R R E T E -**

**ARTICLE PREMIER** – Sont désignés en qualité de représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des : **PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. Bernard BEIGNIER, recteur, président	- M. Pascal MISERY, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille
- Mme Mialy VIALLET, directrice des relations et des ressources humaines	- Mme Nathalie TOPALIAN IEN-ET
- M. Claude GARNIER, DAFPIC	- M. David LAZZERINI, secrétaire général adjoint
- Mme Michèle GARELLO, IEN-ET	- Mme Magali ROBAGLIA, doyen des IEN-ET
- M. Pierre PARIAUD, IEN-ET	- M. Yann BUTTNER, responsable du Service juridique
- M. Fabien MAIRAL, proviseur du lycée les Alpilles à Miramas	- Mme Claire MOLENAT, adjointe à la directrice des relations et des ressources humaines
- M Laurent SABATIER, proviseur du Lycée Sr Exupéry à Marseille	- M. Marc BELTRAN, proviseur du Lycée Maurice Genevoix à Marignane
- Mme Rania MOUSSAOUI, proviseure du LP La Calade à Marseille	- Mme Isabelle LACROIX, chef de la DIPE
- Mme Laurence DELATTRE, proviseur du LP Gambetta à Aix en Provence	- Mme Christiane RICHAUD, adjointe au chef de la DIPE
- Mme Evelyne GRAZI, proviseure du Lycée Périer à Marseille	- Mme Sylvie TRAVIER, chef de bureau

**ARTICLE 2** - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 04 SEP. 2019

  
Bernard BEIGNIER